

MARDI 17 JANVIER 2017

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue en la salle du Conseil, située au 702, Chemin Boileau, à Boileau, Québec, le 17 janvier 2017 à 14h00, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy.

SONT PRÉSENTS :

M Wayne Conklin , M Harold Linton
Mme Nicole Blondin, M. Yan Montpetit

Michel Grenier directeur général, secrétaire-trésorier, est également présent.

ABSENTS : M.me Marie-Ève Dardel, M. Pierre Auclair

Aucun contribuable n'assiste à la séance

L'avis public de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par l'article # 152 et 156 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Pour adopter l'ordre du jour
3. Pour mandater la directrice générale adjointe et inspectrice afin d'effectuer les démarches nécessaires pour la création d'un camping municipal et d'un sentier pédestre
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion: Règlement 2017-xxx, établissant les modalités d'adhésion et de participation à la société pour la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA)
 - 4.2 Avis de motion : Règlement 2017-xxx Modification au règlement de lotissement-Création des frais de parcs, terrains de jeux et espace vert
 - 4.3 Avis de motion : Règlement 2017-xxx Modification au règlement de permis et certificat-Création des frais de parcs, terrains de jeux et espace vert
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE

Monsieur Henri Gariépy annonce l'ouverture de la séance à 14 h 00

17-01-021

2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

17-01-022

3. **POUR MANDATER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET INSPECTRICE AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR LA CRÉATION D'UN CAMPING MUNICIPAL ET D'UN SENTIER PÉDESTRE**

ATTENDU que la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé;

ATTENDU que de nombreuses demandes ont été faites au conseil municipal et que l'engagement des acteurs du milieu environnement a été démontré;

ATTENDU que la municipalité de Boileau fait partie de l'organisme de bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) et que cette dernière traverse son territoire;

ATTENDU que l'objectif de la PROMA est de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable en assurant la concertation et l'harmonisation des municipalités participantes;

ATTENDU qu'un parcours canotable sera mis sur pied par la PROMA;

ATTENDU que les rives de la Maskinongé pourraient fort bien devenir un parc régional et amener du développement économique et récréotouristique à notre municipalité;

ATTENDU La municipalité de Boileau a réalisé en 2011 un plan local de développement 2011-2016 et qu'à l'intérieur de ce dossier, l'un des enjeux prioritaires était le développement des attraits et activités touristiques ainsi que le développement de commerces et services de proximité;

ATTENDU qu'en 2016, la municipalité de Boileau a réalisé une politique pour les personnes âgées (MADA) sur son territoire et que l'un des principaux aspects est l'accès à la nature;

ATTENDU que ce projet aura des retombées sociales, économiques et en matière d'emploi;

ATTENDU que cinq (5) municipalités seront touchées par ce projet en lien avec le développement touristique de leur territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit

Et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil mandate, Amélie Vaillancourt-Lacas, directrice générale adjointe et inspectrice afin d'effectuer les démarches nécessaires pour la création d'un camping municipal et d'un sentier pédestre

QUE :

Mme la directrice générale adjointe et inspectrice dépose une demande de subventions dans le cadre du fond de développement des territoires, projet de soutien structurant pour améliorer les milieux de vie et effectuer les signatures rattachées à ces demandes.

ET QU' :

Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau et M. Luc Ménard président au comité PRN3

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. AVIS DE MOTION

17-01-023

4.1 L'avis de motion est donné par Mme Nicole Blondin qu'à une séance subséquente, un règlement 2017-xxx, établissant les modalités d'adhésion et de participation à la société pour la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA) sera présenté pour adoption

17-01-024

4.2 L'avis de motion est donné par M. Harold Linton qu'à une séance subséquente, un règlement 2017-xxx, Modification au règlement de lotissement-Création des frais de parcs, terrains de jeux et espace vert sera présenté pour adoption

17-01-025

4.3 L'avis de motion est donné par M. Wayne Conklin qu'à une séance subséquente, un règlement 2017-xxx, Modification au règlement de permis et certificat-Création des frais de parcs, terrains de jeux et espace vert sera présenté pour adoption

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut posée à M. le maire

17-01-026

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 14 h 25

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Henri Gariépy
Maire

M. Michel Grenier
Directeur général/Secrétaire-trésorier

****Version à entériner****

